



COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 11 Avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	18	27		
		Dont procurations		
		9		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
27	27	00	00	00

07 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 11 avril, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : MM/Mmes Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Emile GONIER, Noham BODARD, Marie-Claude RAQUIL, Vanessa BAPTE, Jean-Pierre LUGIERY, Laurie ABAUL, Patrice CHARLEBOIS, Jean-Luc MAVILLE, Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Christophe AGELAN, Jean-Philippe JEAN-BOLO.

Date de la convocation

05/04/2023

Date d'affichage

05/04/2023

Objet de la Délibération

**URBANISME ET AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Délégation du droit de préemption urbain
(DPU) au profit de l'Agence des 50 pas
géométriques

Absents excusés : MM/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Christine ALIKER, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY-PUJAR, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, William PAULIN, Orietta MARTOT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jocelyne SABINE, Georges HARPON, Karine BAUDIN.

Procurations : MM/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Christine ALIKER, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Orietta MARTOT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jocelyne SABINE, Karine BAUDIN ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON, Pierre MIDELTON, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE, Patrice CHARLEBOIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND.

Absente: Mme Marinette TORPILLE.

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Nicole DUFEAL

**DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) AU PROFIT DE
L'AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer ;

- Vu le décret n°9861081 du 30 novembre 1998 pris par application de la loi n° 96-1241 et notamment son article 8 alinéa 12 ;
- Vu l'article 247 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience ;
- Vu les articles L 211-1 et L 211-2-2 du code de l'urbanisme ;
- Vu le 1^{er} article 8 du décret n° 98-1081 du 30 novembre 1998 ;
- Vu le courrier du 06 décembre 2022 de l'Agence des 50 pas géométriques ;
- Vu l'avis de la Commission « Infrastructure, Aménagement du Territoire et Environnement » en date du 24 Mars 2023 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 28 Mars 2023 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers Municipaux ;
- Considérant que le droit de préemption urbain est un outil nécessaire qui permettrait à l'Agence des 50 pas géométriques de constituer des réserves foncières, en particulier pour mener à bien les opérations de relogement des occupants des espaces littoraux soumis à des risques naturels menaçant gravement les vies humaines ;
- Considérant qu'il sera utilisé dans le cadre d'une concertation préalable avec la Ville, dans la mise en œuvre de sa stratégie d'aménagement du territoire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
-
- **D'inscrire l'Agence des 50 pas géométriques comme l'un des délégataires du Droit de Préemption Urbain (DPU), dans le périmètre de la zone des 50 pas géométriques ;**
 - **D'autoriser M. Le Maire à entamer les procédures et à signer tous les documents afférents.**
-
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 07 JUIN 2023

Le Secrétaire de séance

Nicole DUFFEAL



Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1^{ère} Adjointe
Yolène LARGEN-MARTINE

